

Les membres composant le conseil municipal de Vergetot se sont réunis à la mairie de Vergetot, **le 27 avril 2026 à 20h30** Conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Sont présents : Mesdames et Messieurs,

- Monsieur VALIN Olivier,
- Monsieur LEBAS Sylvain
- Monsieur GRIEU Vincent
- Monsieur HODIERNE Jean-Luc
- Monsieur POISSON Olivier
- Madame LECOQ Sandrine
- Madame LLOBET Béatrice
- Monsieur RICHOU Luc
- Madame POLET Aline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur POISSON Olivier

Absente excusée : Madame BOURRIER Maryse, sans pouvoir

Absente excusée : Madame CHANCELLIER Albane ayant donné pouvoir à Monsieur VALIN Olivier

Date de la convocation : 15 avril 2026	Date de l'affichage : 15 avril 2026
<u>Conseillers en</u> Exercice : 11 Présent(s)(es) : 9 Procuration(s) : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>AVEC</u> pouvoir : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>SANS</u> pouvoir : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) non excusée : 0	<u>Votes</u> Pour : 10 Contre(s) : 0 Abstention(s) : 0

### **Contrats maintenance – autorisation signature**

Délibération n°2026.13

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à 9 voix pour et une procuration, **soit 10 voix pour**, à signer :




- les contrats de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité tel que :
  - \* Prestations informatiques, photocopieur, internet
  - \* Logiciels
  - \* Vérification de sécurité des bâtiments communaux, terrain de sport, extincteurs, défibrillateur ...
  - \* Assurance des biens appartenant à la collectivité
  - \* Location radars
  - \* etc

Ainsi que toutes les conventions se rapportant à ces contrats.

**Fait et délibéré à VERGETOT, le 27 avril 2026**

*Pour extrait certifié conforme au registre.*

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture : le 28 avril 2026  
et de la publication : le 28 avril 2026*

Le Maire, Olivier VALIN 	
Le secrétaire de séance, Olivier POISSON	

Les membres composant le conseil municipal de Vergetot se sont réunis à la mairie de Vergetot, **le 27 avril 2026 à 20h30** Conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Sont présents : Mesdames et Messieurs,

- Monsieur VALIN Olivier,
- Monsieur LEBAS Sylvain
- Monsieur GRIEU Vincent
- Monsieur HODIERNE Jean-Luc
- Monsieur POISSON Olivier
- Madame LECOQ Sandrine
- Madame LLOBET Béatrice
- Monsieur RICHOUC Luc
- Madame POLET Aline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur POISSON Olivier

Absente excusée : Madame BOURRIER Maryse, sans pouvoir

Absente excusée : Madame CHANCELLIER Albane ayant donné pouvoir à Monsieur VALIN Olivier

Date de la convocation : 15 avril 2026	Date de l'affichage : 15 avril 2026
<u>Conseillers en</u> Exercice : 11 Présent(s)(es) : 9 Procuration(s) : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>AVEC</u> pouvoir : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>SANS</u> pouvoir : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) non excusée : 0	<u>Votes</u> Pour : 10 Contre(s) : 0 Abstention(s) : 0

### Destructions nids d'insectes - autorisation signature

Délibération n°2026.14

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à 9 voix pour et une procuration, **soit 10 voix pour**,

- à signer la convention avec ALLO-GUEPE76 ou tout autre professionnel habilité à la destruction de tous les hyménoptères sauf les bourdons, dans les habitations et jardin privatifs (sauf prairie) de la commune et par reconduction tacite à chaque renouvellement de contrat.

Le conseil décide de prendre à sa charge les deux premières interventions de chaque habitant.



Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 076-217607340-20260427-202614-DE



**Fait et délibéré à VERGETOT, le 27 avril 2026**

*Pour extrait certifié conforme au registre.*

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture : **le 28 avril 2026**  
et de la publication : **le 28 avril 2026***

Le Maire, Olivier VALIN	
Le secrétaire de séance, Olivier POISSON	

Les membres composant le conseil municipal de Vergetot se sont réunis à la mairie de Vergetot, **le 27 avril 2026 à 20h30** Conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Sont présents : Mesdames et Messieurs,

- Monsieur VALIN Olivier,
- Monsieur LEBAS Sylvain
- Monsieur GRIEU Vincent
- Monsieur HODIERNE Jean-Luc
- Monsieur POISSON Olivier
- Madame LECOQ Sandrine
- Madame LLOBET Béatrice
- Monsieur RICHOUCHE Luc
- Madame POLET Aline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur POISSON Olivier

Absente excusée : Madame BOURRIER Maryse, sans pouvoir

Absente excusée : Madame CHANCELLIER Albane ayant donné pouvoir à Monsieur VALIN Olivier

Date de la convocation : 15 avril 2026	Date de l'affichage : 15 avril 2026
<u>Conseillers en</u>	<u>Votes</u>
Exercice : 11	Pour : 10
Présent(s)(es) : 9	Contre(s) : 0
Procuration(s) : 1	Abstention(s) : 0
Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>AVEC</u> pouvoir : 1	
Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>SANS</u> pouvoir : 1	
Absent(s)(es) excusé(s)(es) non excusée : 0	

### Concessions cimetièrè – révision des tarifs

#### Délibération n°2026.15

Le conseil Municipal décide à 9 voix pour et une procuration, **soit 10 voix pour**, d'augmenter le tarif des concessions à :

#### Concessions cimetièrè

- o 15 ans 100 €
- o 30 ans 200 €
- o 50 ans 400 €

#### Concessions columbarium :

- o 15 ans 500 €
- o 30 ans 700 €

**Le renouvellement de concessions cimetièrè et columbarium sont uniquement pour 15 ans.**





Et charge M. Le Maire de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal.

**Fait et délibéré à VERGETOT, le 27 avril 2026**

*Pour extrait certifié conforme au registre.*

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture : **le 28 avril 2026**  
et de la publication : **le 28 avril 2026***

Le Maire, Olivier VALIN	
Le secrétaire de séance, Olivier POISSON	

Les membres composant le conseil municipal de Vergetot se sont réunis à la mairie de Vergetot, **le 27 avril 2026 à 20h30** Conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Sont présents : Mesdames et Messieurs,

- Monsieur VALIN Olivier,
- Monsieur LEBAS Sylvain
- Monsieur GRIEU Vincent
- Monsieur HODIERNE Jean-Luc
- Monsieur POISSON Olivier
- Madame LECOQ Sandrine
- Madame LLOBET Béatrice
- Monsieur RICHOU Luc
- Madame POLET Aline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur POISSON Olivier

Absente excusée : Madame BOURRIER Maryse, sans pouvoir

Absente excusée : Madame CHANCELLIER Albane ayant donné pouvoir à Monsieur VALIN Olivier

Date de la convocation : 15 avril 2026	Date de l'affichage : 15 avril 2026
<u>Conseillers en</u> Exercice : 11 Présent(s)(es) : 9 Procuration(s) : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>AVEC</u> pouvoir : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>SANS</u> pouvoir : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) non excusée : 0	<u>Votes</u> Pour : 10 Contre(s) : 0 Abstention(s) : 0

### Création poste rédacteur 1 janvier 2027

Délibération n°2026.16

#### **Création d'un emploi permanent – rédacteur**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- **tâches de secrétariat de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants.**

Considérant la nécessité,

- de **créer** l'emploi correspondant au **grade de rédacteur en raison de la titularisation de la Secrétaire de Mairie au 01<sup>er</sup> janvier 2027 qui est déjà titulaire dans 2 autres communes** à ce grade au titre de l'article L352-4 (anciennement article 38)

- et de **supprimer** l'emploi actuel occupé par l'assistante de la Secrétaire Générale de Mairie (Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> Classe)

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2027**, un emploi permanent de secrétaire de mairie relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de rédacteur à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 10/35<sup>ème</sup>

### Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal décide à 9 voix pour et une procuration, **soit 10 voix pour**,

**-de créer un emploi permanent non complet sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de secrétaire de mairie à temps non complet à raison de 10/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027**

-De supprimer l'emploi correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 10h hebdomadaire

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2027 :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteur



Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

**Fait et délibéré à VERGETOT, le 27 avril 2026**

*Pour extrait certifié conforme au registre.*

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture : **le 28 avril 2026**  
et de la publication : **le 28 avril 2026***

Le Maire, Olivier VALIN	
Le secrétaire de séance, Olivier POISSON	

Les membres composant le conseil municipal de Vergetot se sont réunis à la mairie de Vergetot, le **27 avril 2026 à 20h30** Conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Sont présents : Mesdames et Messieurs,

- Monsieur VALIN Olivier,
- Monsieur LEBAS Sylvain
- Monsieur GRIEU Vincent
- Monsieur HODIERNE Jean-Luc
- Monsieur POISSON Olivier
- Madame LECOQ Sandrine
- Madame LLOBET Béatrice
- Monsieur RICHOU Luc
- Madame POLET Aline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur POISSON Olivier

Absente excusée : Madame BOURRIER Maryse, sans pouvoir

Absente excusée : Madame CHANCELLIER Albane ayant donné pouvoir à Monsieur VALIN Olivier

Date de la convocation : 15 avril 2026	Date de l'affichage : 15 avril 2026
<u>Conseillers en</u> Exercice : 11 Présent(s)(es) : 9 Procuration(s) : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>AVEC</u> pouvoir : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>SANS</u> pouvoir : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) non excusée : 0	<u>Votes</u> Pour : 10 Contre(s) : 0 Abstention(s) : 0

**Communauté urbaine LHSM : convention cadre de gestion de service relative aux interventions sur l'éclairage public et aux interventions de voirie sur espace non transféré à la Communauté Urbaine – autorisation de signature**

Délibération n°2026.17

Dans le cadre de son pouvoir de police en matière de sécurité publique, le Maire est amené à s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs d'éclairage public et le cas échéant de les créer ou de les modifier, ainsi que du bon état des voiries. La Communauté urbaine dispose de la compétence technique en matière d'éclairage public sur les voies intercommunales. Par conséquent, il convient d'établir une convention de gestion afin que le maire puisse déléguer à la Communauté urbaine l'exécution des interventions dans le cadre de son pouvoir de police.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à 9 voix pour et une procuration, **soit 10 voix pour**,

D'adopter le modèle de convention-cadre de gestion de service entre les communes et la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole relative aux interventions sur l'éclairage public et interventions de voirie sur espace non transféré à la Communauté urbaine,

D'adopter le modèle de convention subséquente financière,



D'autoriser M. le Maire à signer les convention-cadres de gestion de service avec les communes,

D'autoriser M. le Maire à signer les conventions subséquentes en découlant.

**Fait et délibéré à VERGETOT, le 27 avril 2026**

*Pour extrait certifié conforme au registre.*

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture : **le 28 avril 2026**  
et de la publication : **le 28 avril 2026***

Le Maire, Olivier VALIN	
Le secrétaire de séance, Olivier POISSON	

Les membres composant le conseil municipal de Vergetot se sont réunis à la mairie de Vergetot, le **27 avril 2026 à 20h30** Conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Sont présents : Mesdames et Messieurs,

- Monsieur VALIN Olivier,
- Monsieur LEBAS Sylvain
- Monsieur GRIEU Vincent
- Monsieur HODIERNE Jean-Luc
- Monsieur POISSON Olivier
- Madame LECOQ Sandrine
- Madame LLOBET Béatrice
- Monsieur RICHOU Luc
- Madame POLET Aline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur POISSON Olivier

Absente excusée : Madame BOURRIER Maryse, sans pouvoir

Absente excusée : Madame CHANCELLIER Albane ayant donné pouvoir à Monsieur VALIN Olivier

Date de la convocation : 15 avril 2026	Date de l'affichage : 15 avril 2026
<u>Conseillers en</u> Exercice : 11 Présent(s)(es) : 9 Procuration(s) : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>AVEC</u> pouvoir : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>SANS</u> pouvoir : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) non excusée : 0	<u>Votes</u> Pour : 10 Contre(s) : 0 Abstention(s) : 0

### **Sobriété énergétique – passage au LED des lampadaires.**

Délibération n°2026.18

Dans le cadre de la sobriété énergétique, Monsieur Le Maire présente le projet préparé par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole « passage en LEDS de l'éclairage public » sur la route du Carreau RD39.

#### VERGETOT – Bilan des dépenses restant à charge de la commune

Désignation	Quantité	Montant HT	Montant TC
<b>Total relanternage Matériel et pose</b>	<b>20</b>	<b>10 195,00</b>	<b>12 234,00</b>

<b>BILAN</b>	<b>10 195,00 € HT</b>	<b>12 234,00 € TC</b>
--------------	-----------------------	-----------------------

Dans le cadre de la sobriété énergétique, la Commune de VERGETOT bénéficie de la subvention Fonds Vert N° 17239275 à hauteur de 20%.  
Le montant de la subvention pouvant être attribué à la commune est de : **2 246,80 €**  
Reste à charge de la Commune : **9 787,20 €**

Le coût dû par la commune correspond au montant taxes comprises supporté par la Communauté Urbaine sans déduction de la subvention Fonds Vert de 20%.

Le montant de la subvention sera reversé ultérieurement à la commune après encaissement du Fonds Vert par la Communauté Urbaine.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à 9 voix pour et une procuration, **soit 10 voix pour,**

- D'approuver le projet présenté

D'autoriser Monsieur Le Maire à

- Signer la convention financière entre la Commune de Vergetot et la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole relative aux interventions sur l'éclairage public
- Tout document ci-rapportant
- Solliciter le fonds de concours auprès de la CULHSM

La Communauté Urbaine prend en charge les lanternes sur voies communales



La dépense sera inscrite à l'article 21538

Le fonds vert sera inscrit à l'article 13251

**Fait et délibéré à VERGETOT, le 27 avril 2026**

*Pour extrait certifié conforme au registre.*

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture : **le 28 avril 2026**  
et de la publication : **le 28 avril 2026***

Le Maire, Olivier VALIN	
Le secrétaire de séance, Olivier POISSON	

Les membres composant le conseil municipal de Vergetot se sont réunis à la mairie de Vergetot, **le 27 avril 2026 à 20h30** Conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Sont présents : Mesdames et Messieurs,

- Monsieur VALIN Olivier,
- Monsieur LEBAS Sylvain
- Monsieur GRIEU Vincent
- Monsieur HODIERNE Jean-Luc
- Monsieur POISSON Olivier
- Madame LECOQ Sandrine
- Madame LLOBET Béatrice
- Monsieur RICHOU Luc
- Madame POLET Aline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur POISSON Olivier

Absente excusée : Madame BOURRIER Maryse, sans pouvoir

Absente excusée : Madame CHANCELLIER Albane ayant donné pouvoir à Monsieur VALIN Olivier

Date de la convocation : 15 avril 2026	Date de l'affichage : 15 avril 2026
<u>Conseillers en</u> Exercice : 11 Présent(s)(es) : 9 Procuration(s) : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>AVEC</u> pouvoir : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>SANS</u> pouvoir : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) non excusée : 0	<u>Votes</u> Pour : 10 Contre(s) : 0 Abstention(s) : 0

### Composition Communale des Impôts Directs (CCID)

Délibération n°2026.19



CARPENTIER	Eric
HODIERNE	Jean-Luc
LEBAS	Sylvain
CHOUQUET	Valérie
DROUET	Jean-Paul
BLANCHETIERE	Bruno
LE BELENGER	Maxence
BOURRIER	Maryse
POISSON	Olivier
LECRUBE	Cyril
BOUREL	Damien

GRIEU	Vincent
VILLAIN	Didier
POLET	Aline
RENAUD	Michaël
DUMOULIN	Patrick
MALO	Frédéric
CONFAIS	Arnaud
LLOBET	Béatrice
RICHOU	Luc
SENAN	Yann
SAUTAI	Céline
DUBUC	Daniel
GRIEU	Céline

**Fait et délibéré à VERGETOT, le 27 avril 2026**

*Pour extrait certifié conforme au registre.*

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture : **le 28 avril 2026**  
et de la publication : **le 28 avril 2026***

Le Maire, Olivier VALIN	
Le secrétaire de séance, Olivier POISSON	

Les membres composant le conseil municipal de Vergetot se sont réunis à la mairie de Vergetot, **le 27 avril 2026 à 20h30** Conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Sont présents : Mesdames et Messieurs,

- Monsieur VALIN Olivier,
- Monsieur LEBAS Sylvain
- Monsieur GRIEU Vincent
- Monsieur HODIERNE Jean-Luc
- Monsieur POISSON Olivier
- Madame LECOQ Sandrine
- Madame LLOBET Béatrice
- Monsieur RICHOU Luc
- Madame POLET Aline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur POISSON Olivier

Absente excusée : Madame BOURRIER Maryse, sans pouvoir

Absente excusée : Madame CHANCELLIER Albane ayant donné pouvoir à Monsieur VALIN Olivier

Date de la convocation : 15 avril 2026	Date de l'affichage : 15 avril 2026
<u>Conseillers en</u> Exercice : 11 Présent(s)(es) : 9 Procuration(s) : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>AVEC</u> pouvoir : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>SANS</u> pouvoir : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) non excusée : 0	<u>Votes</u> Pour : 10 Contre(s) : 0 Abstention(s) : 0


### Subventions 2026 – attribution

#### Délibération n°2026.20

Inscription à l'article 65748 :

Associations	Vote
AFMTELETHON	250.00 €
Agir avec Becquerel	300.00 €
Harmonie de Gonneville	150.00 €
Secours Catholique (Gonneville La Mallet)	200.00 €
Société musicale Criquetot	150.00 €
Association française sclérosés en plaques	200.00 €

Vie Espoir	200.00 €
APF France Handicap	200.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Criquetot L'Esneval.	250.00 €
Crédit non affecté	250.00 €

Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
Reçu en préfecture le 29/04/2026  
Publié le   
ID : 076-217607340-20260427-202620-DE

Article 657364

Ecoles Turretot	350.00 €
<b>Total général budgétisé</b>	<b>2 500.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à 9 voix pour et une procuration, soit 10 voix pour,



- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions comme présentées
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Les subventions seront versées uniquement si le formulaire Cerfa a été joint à la demande.** Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

**Fait et délibéré à VERGETOT, le 27 avril 2026**

*Pour extrait certifié conforme au registre.*

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture : **le 28 avril 2026**  
et de la publication : **le 28 avril 2026***

Le Maire, Olivier VALIN	
Le secrétaire de séance, Olivier POISSON	

Les membres composant le conseil municipal de Vergetot se sont réunis à la mairie de Vergetot, **le 27 avril 2026 à 20h30** Conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Sont présents : Mesdames et Messieurs,

- Monsieur VALIN Olivier,
- Monsieur LEBAS Sylvain
- Monsieur GRIEU Vincent
- Monsieur HODIERNE Jean-Luc
- Monsieur POISSON Olivier
- Madame LECOQ Sandrine
- Madame LLOBET Béatrice
- Monsieur RICHOU Luc
- Madame POLET Aline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur POISSON Olivier

Absente excusée : Madame BOURRIER Maryse, sans pouvoir

Absente excusée : Madame CHANCELLIER Albane ayant donné pouvoir à Monsieur VALIN Olivier

Date de la convocation : 15 avril 2026	Date de l'affichage : 15 avril 2026
<u>Conseillers en</u> Exercice : 11 Présent(s)(es) : 9 Procuration(s) : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>AVEC</u> pouvoir : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) <u>SANS</u> pouvoir : 1 Absent(s)(es) excusé(s)(es) non excusée : 0	<u>Votes</u> Pour : 10 Contre(s) : 0 Abstention(s) : 0

### Taux d'imposition des taxes directes locales 2026

#### Délibération n°2026.21

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à 9 voix pour et une procuration, soit 10 voix pour,

de maintenir le taux des taxes comme suit :

- Taxe foncière bâti : 41.29 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 32.98 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 5.84 %




- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Fait et délibéré à VERGETOT, le 27 avril 2026**

*Pour extrait certifié conforme au registre.*

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture : **le 28 avril 2026**  
et de la publication : **le 28 avril 2026***

Le Maire, Olivier VALIN	
Le secrétaire de séance, Olivier POISSON	